



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 16 décembre 2019 à 19h00

Président : M. Yves Rollier, président
Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire

Sont présents : 17 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
M. Claude Rocchetti, nouvel administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : 2 – MM. A Askandar et A. Lecoultré
Public : 2

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	et commerciale
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 19h03 avec les salutations d'usage.

1. Appel

Mme S. Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 16 conseillers généraux + le président sur 19.

La majorité absolue est de 9.

2. Ordre du jour

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019
4. Nomination d'un(e) conseiller(ère) général(e) au Conseil d'établissement scolaire communal (CESC)

5. Arrêté concernant la modification du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité du 11 décembre 2017
6. Adoption de la nouvelle convention du service des travaux publics TP2C
7. Budget de l'exercice 2020
 - 7a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
 - 7b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2020, rapport à l'appui
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
 - 9.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir :
 - a) Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un(e) conseiller(ère) général(e) au Conseil d'établissement scolaire communal (CESC)

Le président ouvre la discussion :

Mme S. Staub (PS) : Le parti socialiste propose Mme Maddalena Perrenoud comme membre du CESC.

Pas d'autre proposition. La nomination de Mme Perrenoud est acceptée avec les applaudissements de l'assemblée.

5. Arrêté concernant la modification du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité du 11 décembre 2017

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *La commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la modification du règlement concernant l'approvisionnement en électricité du 11 décembre 2017. La CF vous propose de soutenir l'arrêté qui vise la mise en conformité administrative de l'article 3.1 du règlement.*

M. M. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR a examiné l'arrêté concernant la modification du règlement et l'accepte à l'unanimité.*

M. A. Messerli (PS) : *Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la modification du règlement concernant l'approvisionnement en électricité du 11 décembre 2017. Nous soutiendrons l'arrêté qui vise la mise en conformité administrative de l'article 3.1 du règlement. Merci de votre attention.*

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- ➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6. Adoption de la nouvelle convention du service des travaux publics TP2C

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (PS) : *Le groupe du PS a pris connaissance du rapport du CC relatif à la nouvelle convention des TP2C - service des travaux publics des communes Cornaux-Cressier. Pour compléter notre information, une séance organisée le 24 octobre sous forme de présentation – discussion nous a permis de questionner les personnes en charge de ce dossier et d'obtenir des réponses à nos questions.*

Le point qui semble faire débat au sein de notre groupe et qui par ailleurs a aussi été soulevé lors de la séance du 24 octobre est celui de la complexité de la mise en œuvre du contrôle des activités par catégorie. Nous souhaitons qu'une attention particulière à ce point soit portée sur ce système d'évaluation. Qu'il ne devienne pas trop pesant au point de coûter plus qu'il ne rapporte. Qu'il n'engendre pas pour le personnel du terrain une charge administrative qui se transformera à la longue en désagrément sans pour autant apporter plus de précision qu'une simple clé de répartition.

Le groupe du PS est favorable et acceptera cette nouvelle convention qui, nous le souhaitons, permettra une saine collaboration avec la commune de Cressier.

Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *Comme le mentionne le rapport du CC la situation, principalement pour des questions de financières, devenait très critique avec notre commune partenaire de Cressier. Le 40/60 apparaissait très déséquilibré pour Cressier.*

L'enregistrement des tâches journalière du TP2C, par commune, et reportées dans un tableau (joint au rapport) confirme ce déséquilibre. Ne souhaitant pas devoir dissoudre ce service et dans un souci de transparence une nouvelle clé de répartition a été élaborée, par les conseils communaux des 2 communes.

Le groupe PLR souhaitant vivement pérenniser ce service, qui fonctionne à satisfaction, accepte à l'unanimité la convention proposée à ce jour.

Cependant il nous apparaît que au vu des pourcents de repartitions présentés que nous serions également, à futur, favorable à une répartition à 50/50 sans que cela n'alourdisse fortement nos charges.

Ce mode de répartition entraînerait une simplification notoire du calcul de répartition, et par conséquent un gain de travail administratif. Et permettrait également de supprimer le temps utilisé, journalièrement par chaque collaborateur des TP2C, pour l'enregistrement des données, libérant ainsi du temps leur tâche primaire, l'entretien de nos communes.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de la convention y relative.
- ➔ **Celle-ci est approuvée à l'unanimité.**

7. Budget de l'exercice 2020

7a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (CF) : *La commission financière s'est réunie le 18 novembre 2019 et propose d'accepter la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour diverses études. En effet, après avoir discuté des projets 2020, ce crédit nous semble tout à fait nécessaire.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2020, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. M. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR a examiné le budget 2020 et l'accepte en majorité avec un refus. Au nom du groupe PLR, nous félicitons les personnes qui ont rédigé un rapport pertinent.*

M. M. Correvoon (PS) : *Le groupe socialiste a étudié le budget 2020 avec soin et constate qu'il est pour le moins très équilibré avec un excédent de charges à hauteur de 1% du budget des recettes. Mathématiquement, rien à redire, mais pratiquement, la précision horlogère de ce budget ne pourra être tenue qu'en modulant les recettes, c'est-à-dire les rentrées fiscales sujettes à d'importantes modifications, d'avec les dépenses liées aux investissements en cours. Il s'agira donc, lors de cet exercice, de faire une évaluation continue des risques liés aux imprévus qui ne manqueront pas d'arriver. Il est réjouissant de constater que l'éducation est un poste important et il doit le rester, c'est le prix de la qualité de notre vie et notre démocratie. Oui les coûts de la formation prennent l'ascenseur pour reprendre les termes du rapport. Que dire des affaires sociales ?*

Un pays sain est un pays qui investit pour un avenir solidaire plutôt que dans la sécurité synonyme d'instabilité. Remplir les établissements scolaires est préférable à remplir les établissements pénitentiaires, nul ne peut nier cette assertion.

Le domaine de la Protection Environnement et Aménagement du Territoire laisse songeur avec un budget aussi faible, comme les Frs 9'200.- pour le poste de la protection de l'environnement. C'est peu, certainement beaucoup trop peu dans un avenir incertain en termes climatiques et ses conséquences. La réponse ne saurait tarder, en espérant que la facture sociale ne soit pas trop salée.

En conclusion, le groupe socialiste remercie sincèrement le conseil communal et la commission financière pour l'élaboration du budget 2020 et le travail accompli et acceptera le budget sans condition.

M. J.-L. Décrevel (personnel) : *Ce point 44700.00 du budget est nouveau et met principalement en évidence le statut de la cantine du terrain de football. Ce bâtiment communal public depuis sa création, est devenu récemment un établissement public.*

Cette affectation est pour ma part tout à fait regrettable, car elle prive la population d'un accès au local de cantine qui pouvait être utilisé accessoirement, moyennant dédommagement, à des réunions de familles, de sociétés ou autres anniversaires.

Cet état de fait est d'autant plus déplorable que notre commune manque manifestement d'endroits de rencontres conviviaux.

*La décision d'affectation ayant incombé uniquement et à juste titre au conseil communal, je ne peux que m'opposer à ce point du budget pour manifester ma désapprobation.
Merci de votre attention*

M. C. Baudet (CF) : *La commission financière a analysé le budget communal de l'exercice 2020 et salue l'excellent travail réalisé par l'exécutif de Cornaux afin de présenter un budget presque équilibré. Nous savons à quel point il est difficile de prévoir les revenus et d'anticiper les dépenses.*

Mais ce n'est pas tant le budget que nous désirons mettre en lumière ici mais bel et bien les perspectives de développement de notre village. Comme vous le savez, le conseil communal, soutenu par le conseil général s'est lancé de nombreux défis qui, une fois relevés, permettront à notre population de mieux boire, de mieux se chauffer, de mieux se loger, de mieux se déplacer, de mieux communiquer... bref, de mieux vivre.

Ces défis mènent à des investissements qui se reflètent dans le budget proposé pour l'exercice 2020.

Bien entendu, nous pourrions mettre en évidence les 79'100.- CHF de perte estimée.

Bien entendu, nous pourrions mettre en évidence le déficit du budget 2020 après avoir euphoriquement accepté les comptes 2018, qui nous l'espérons, inscriraient notre commune dans une spirale bénéficiaire.

Bien entendu, nous pourrions mettre en évidence la baisse de revenus fiscaux, l'augmentation temporaire des dépenses liées aux RH de la commune ou encore le prix des pommes pour les enfants de notre école.

Bien entendu, nous pourrions mettre en évidence quelques pistes d'économie sur des postes relatifs au CAP ou encore au théâtre. Et bien nous ne le ferons pas.

Nous préférons mettre en évidence cette année le fait que le budget est équilibré à 99%.

Nous préférons mettre en évidence la bonne tenue de notre commune. Nous préférons mettre en évidence les projets positifs pour notre population – projets qui nous l'espérons, permettront à notre commune de présenter pendant longtemps des comptes positifs.

Espérons toutefois que la stratégie de la commune soit clairement identifiée. Faut-il augmenter la population, augmenter le nombre d'entreprises, fusionner, baisser ou augmenter les impôts ? Tant de questions qui devront être débattues très ouvertement dans les prochaines années. Veillons à ne pas « tirer dans tous les sens » avec le risque de ne pas atteindre notre cible.

Pour conclure, la commission financière espère que les comptes 2020 seront aussi « bons » ou « peu mauvais » que le présent budget que nous proposons d'accepter.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

Le président procède à la lecture du budget :

M. J.-L. Décrevel (personnel) : *Ce point 44700.00 du budget est nouveau et met principalement en évidence le statut de la cantine du terrain de football.*

Ce bâtiment communal public depuis sa création, est devenu récemment un établissement public.

Cette affectation est pour ma part tout à fait regrettable, car elle prive la population d'un accès au local de cantine qui pouvait être utilisé accessoirement, moyennant dédommagement, à des réunions de familles, de sociétés ou autres anniversaires.

Cet état de fait est d'autant plus déplorable que notre commune manque manifestement d'endroits de rencontres conviviaux.

La décision d'affectation ayant incombée uniquement et à juste titre au conseil communal, je ne peux que m'opposer à ce point du budget pour manifester ma désapprobation.

Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Point 36120. 14 Part communale au service intercommunal de l'eau potable (SEP2L) :

On remarque au budget 2020, une augmentation de CHF 39'000.00 par rapport à ce qui a été facturé en 2018 et budgété en 2019. Nous en avons délibéré au PLR et nous n'avons pas eu de réponse quant à cette augmentation.

M. O. Makaci (CC) : Durant le courant de l'année passée, nous avons moins dépensé que prévu, nous calculons cela aux heures effectives. Des années vous allez trouver des chiffres moindres et d'autres années des chiffres supérieurs. Les travaux du PGEE ont engendré également des études supplémentaires.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Nous avons évalué également l'influence du PGEE et on s'est demandé si cela ne devrait pas faire partie du crédit global du PGEE.

M. O. Makaci (CC) : Ce n'est pas faux mais c'est le delta entre ce qui avait été budgétisé antérieurement, donc, moins utilisé une année, donc delta supérieur. A revoir peut-être la répartition du PGEE de manière plus pondérée.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité (1 refus).

8. Lettre et pétitions

Néant.

9. Motions et propositions

9.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir

a) Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR propose de laisser ouverte la motion No 48 du 30 décembre 2013 et se réjouit de discuter prochainement des opportunités d'évolution du village relatives à la réhabilitation de la vieille Forge.*

→ Au vote, à l'unanimité la motion est maintenue ouverte.

10. Communication du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) : deux points :

Murs de pierre sèches :

Pour faire suite à la question de M. Staub concernant les murs de pierres sèches : un courrier a été adressé aux différents propriétaires afin qu'ils fassent le nécessaire. Au niveau légal, une carte d'inventaire des objets naturels répertoriant les différents murs de vignes et / ou en pierres sèche sera revu lors de la révision du PAL. En effet il est prévu de remettre à jour cet inventaire ; cela permettra aussi de mieux connaître les dispositions cantonales et fédérales en vigueur actuellement et d'agir en conséquence si cela s'avère nécessaire.

Projet Le Clos :

Une séance, ce jour-même, a eu lieu au SAT avec l'architecte. Cela a permis de définir quelques scénarii d'aménagements. Le Canton est toujours favorable à cette implantation. Les Ateliers PAL qui ont eu lieu en mars ont permis aussi de valider l'intérêt toujours présent de nos concitoyens pour les appartements avec encadrement, dans ce projet, ce qui a été très apprécié par le service cantonal. Dans ce dossier l'office de l'accueil extra-familial, rencontré fin novembre, a validé lui aussi la crèche sur secteur vu le développement au niveau de l'habitat, à venir, dans la région. Le Conseil communal attend donc la position de l'investisseur mais tout semble indiqué que ce dossier reparte sur une bonne base.

M. O. Makaci (CC) : Je vous avais promis des informations sur l'avancée du chauffage à distance de Cornaux.

Les voici :

Le projet a le vent en poupe et les objectifs de prise d'énergie à la raffinerie au moment de l'arrêt technique prévu est toujours fixé à juin 2021.

Les études solides menées par le bureau Triplan, puis dans un second temps par Masai Conseil SA, sur mandat de Varo Energy SA et Groupe E Celsius, nous donnent de plus en plus de sécurité quant à la faisabilité technique d'un chauffage à distance alimenté par la chaleur fatale de la raffinerie, tant quant à la quantité d'énergie qu'à la puissance valorisable de celle-ci.

Le SENE a saisi l'importance de la complexité du projet. Ainsi pour palier au délai de raccordement et afin de garder le potentiel client du projet intact, une solution transitoire de fourniture de chaleur peut être mise en place ou, au cas par cas, une dérogation peut être sollicitée auprès du Canton pour maintenir les installations existantes. Dans le cas où celles-ci ne répondraient plus aux normes.

Les investissements sont importants, il s'agira de garantir un coût de l'énergie concurrentiel tant pour la commune dont huit bâtiments seront raccordés, que pour les citoyennes et citoyens.

Quant à Groupe E Celsius, le porteur du projet, il nous donnera le feu vert définitif à la fin de l'été. Une journée « ouverte » avec une information publique sera faite dès que possible.

Aujourd'hui, je vous confirme que le Conseil communal de Cornaux, mais aussi de Cressier, j'en ai eu la confirmation dernièrement par son président de commune Jean-Bernard Simonet, est motivé pour mener à bien ce projet.

Chers collègues du conseil général, merci de votre soutien, merci de votre confiance.

Je reste à votre disposition pour les questions techniques du projet, ainsi que mon collègue Mario Clottu.

M. J.-M. Cantin (CC) : Les membres de la Commission des constructions et études sont invités à prendre note d'une prochaine séance soit le mardi 24.01.2020 – sujet : devenir de la vieille forge.

Les travaux prévus au collège pour le renouvellement des sanitaires sont prévus pour le bâtiment Sud en deux étapes, soit lors de la semaine des relâches et la 2^{ème} étape lors des vacances de Pâques.

M. M. Clottu (CC) : Suite aux interventions respectivement de MM. J.-L. Décrevel et P. Staub lors de la dernière séance du CG, j'y réponds comme suit :

Chemin des Chumereux : Il s'agissait de tailles faites par les propriétaires et non pas par les TP2C.

La porte du cimetière : selon les offres reçues, le coût de la porte ne devrait pas dépasser CHF 2'500.00.

Améliorations foncières : Je reviens sur le crédit des Améliorations foncières : Malheureusement et contrairement à l'affirmation donnée par M. Krebs, lors du dernier conseil général, nous n'arrivons pas à la fin. En effet, par mail du 29 novembre dernier, le chef de l'Office des améliorations structurelles nous informe qu'il y a eu une erreur de la part de la

Confédération concernant le taux de subvention. Ils ont donné le taux destiné aux régions de montagnes, ainsi le taux de 73 % indiqué dans notre rapport passe à 52 %. De plus, nous avons reçu une opposition au permis de construire concernant ce dossier. Opposition qui porte sur une demande de porter la largeur de ces chemins agricoles à 4 mètres, de garantir une portance de 40 to et nous propose également de privilégier le revêtement en béton. Affaire à suivre.

Ponceau :

Nous vous avons présenté quelques vues, photos en rapport avec le ponceau. Comme nous l'avons laissé entendre, un sérieux dépassement est annoncé. Plus de CHF 100'000.00 uniquement pour les pompages. Aussi, nous avons suspendu les travaux afin d'établir le coût de dépassement de ces travaux connus à ce jour. Ainsi lors d'une prochaine séance, nous solliciterons un crédit complémentaire à cet effet.

A l'inverse de ce dépassement, nous pouvons laisser entendre en ce qui concerne le crédit de la route de la Ronde-Fin, il y aura une substantielle économie. Je vous remercie.

Mme I. Weber (CC) : Les Commissions sont invitées à retirer leurs vacations au guichet de l'administration à partir de ce jeudi.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom des Autorités communales, M. Walter von Gunten qui participe à son dernier Conseil général, pour son engagement et son investissement pour notre commune. Après 12 ans passés à la Commune, Walter va prendre sa retraite. Nous avons prévu, en son honneur, une soirée demain soir.
Applaudissements de l'assemblée.

Je profite également de saluer notre nouvel administrateur M. Claude Rocchetti et de lui souhaiter la bienvenue, je crois que tout le monde le connaît. Il a commencé au 1^{er} décembre en tant que « stagiaire ou apprenti administrateur ». A partir du 1^{er} janvier il va prendre ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

11. **Interpellations et questions**

M. P. Staub (PS) : Je reviens sur le problème d'hygiène de ces abris. Avez-vous quelque chose à proposer ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Malheureusement, la commune de Cornaux a un problème au niveau du service de conciergerie. Nous nous sommes retrouvés face à plusieurs départs qui ont repoussés jusqu'à présent l'assainissement de ces abris, notamment l'abri des Bercles. Dès le début de l'année prochaine, avec les nouveaux concierges, nous reprendrons ce dossier. Je vous rappelle que les coûts des travaux d'assainissement sont à notre charge et que le Canton effectuera le contrôle de conformité.

M. P. Staub (PS) : Personnellement, faire travailler quelqu'un pendant des jours dans ces locaux c'est inadmissible, je vous rappelle qu'ils sont insalubres.

Concernant la forge : Depuis des années, c'est un sujet que l'on aborde régulièrement en séance de Commission des constructions et études.

Comme l'a mentionné M. Cantin, Mme Neyroud est décédée.

Une étude avait été faite, en son temps, par M. André Sunier. La partie ancienne pourrait être un petit musée (viticole/agricole) et en même temps la création d'un petit local agencé à mettre à disposition de la population de Cornaux. De faire une petite véranda où il y avait la récupération de fers pour un apport de lumière. Solutions que nous avons trouvées excellentes, mais pour cela il faut de l'argent.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je vais juste ajouter deux mots à ces propos. Il n'est pas dans l'idée des autorités communales de faire autre chose qu'un local ou lieu de rencontre pour les personnes de Cornaux ou d'ailleurs. La population a émis le vœu d'une sorte de « caveau »,

les projets qui ont été faits jusqu'à présent vont dans ce sens. C'est pourquoi la Commission des constructions et étude est convoquée en janvier.

Mme D. Barraud (PS) : Concernant la forge, j'ai constaté que beaucoup d'études ont été faites à ce sujet, donc ce serait bien d'en prendre et d'en tenir compte. J'aimerais également remercier le CC pour le miroir qui a été posé à la sortie Sur-le-Peu/Chemin des Chênes.

M. C. Divernois (PLR) : *J'ai remarqué la semaine dernière des machines de chantier dans la cour du collège. Après une petite visite sur place, j'ai remarqué qu'il réparait les dégâts occasionnés par la nacelle utilisée pour le chantier de la fresque. Je remercie le Conseil Communal de la rapidité pour faire réparer ces dégâts, avec des barrières pour délimiter la zone cette fois.*

En effet, lors de l'utilisation de la nacelle lors du chantier de création de la fresque, des dégâts ont été faits sur la partie goudronnée, la bordure de séparation et l'herbe. Des trous se sont formés sur cette place scolaire.

Les frais de ces réparations seront-ils bien refacturés aux initiateurs du projet de la fresque ? je l'espère, je trouverai fortement malvenu que la communauté prenne en charge des frais liés à un projet privé sur le domaine public.

M. C. Divernois (PLR) : *La suite des travaux du CAD, PGEE, recommencera à la rentrée. Avec la fermeture de la rue des Fontaines entre les feux et le chêne, ce qui va induire à nouveau le transfert d'un grand nombre de voitures circulant le long de la rue Clos-st-Pierre devant le collège primaire.*

J'ai déjà remarqué lors des travaux sur la route cantonale que le trafic était dévié par cette même rue. Avec cette nouvelle augmentation de véhicules non habitués à passer par cette rue scolaire, je me demande si la commune ne pourrait pas faire le nécessaire pour rajouter des panneaux ralentir, école, devant le collège durant les travaux. Surtout qu'en période hivernale, les conditions sont idéales pour provoquer un accident dû aux voitures, mais également aux camions qui desservent les chantiers du centre du village.

Ce qui n'aide pas non plus je vous l'accorde, ce sont les parents amenant leurs enfants en voiture et les enfants qui courent dans tous les sens devant le collège.

M. L. Krebs (PLR) : Je reviens sur le barrage du castor, lors des dernières pluies tout était inondé en haut. On a investi un montant important et rien ne fonctionne comme il se doit. Légatement peut-on faire quelque chose ?

M. M. Clottu (CC) : Suite à votre intervention, j'ai contacté le service de la faune et nous avons eu une rencontre sur place. Malheureusement, la législation protège ces castors et nous devons accepter ces barrages qui se trouvent vers l'autoroute. M. Bilat (SFFN) propose d'aller placer un tuyau dans l'habitat du castor et à la sortie de celui-ci une protection grillage. Nous allons essayer de trouver des solutions.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : c'est la zone ou c'est l'animal qui dérange.

M. M. Clottu (CC) : C'est l'animal qui dérange.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Pour votre info le dernier castor qui est mort a été autopsié.

M. W. Schärer (PLR) : C'est aberrant que l'on nous oblige à faire des ouvrages pour pallier aux dangers naturels et nous dépensons des sommes astronomiques pour se soumettre à la législation ; puis d'un autre côté qu'on laisse vivre le castor. Il y a quelque chose qui m'échappe...

M. L. Krebs (PLR) : Nous informe que sur la parcelle de M. Berger, c'est le chenit total. Un camion est à moitié dans le ruisseau. C'est le « m » total.

M. O. Makaci (CC) : Nous allons remédier à cela rapidement.

12. Divers

Mme S. Staub (PS) : En tant que secrétaire du bureau et du comité de gestion du CAP (centre des jeunes),

je tiens à vous informer de ce qui s'y passe.

Le skatepark à côté du bâtiment du CAP, au Landeron, n'est plus en très bon état et devrait être revu et modifié. Ce travail fait partie des projets que les jeunes nous ont soumis. Le 16 novembre, 15 participants dont 2 adultes ont réfléchi à planifier ensemble les travaux de réflexion. Beaucoup d'idées ont été partagées.

Suite à cette rencontre, le 25 janvier 2020, 6 jeunes et un adulte reprendront les idées émises et réfléchiront à l'élaboration d'un projet réalisable. Tous restent intéressés à s'engager. La commission de l'urbanisme du Landeron a fait un rapport de l'état des lieux. L'autoconstruction de ce skatepark demandera d'y réfléchir avec des professionnels. Il faudra penser à faire les demandes officielles et surtout au financement. Dans cette perspective, le chœur « Le Madrigal » du Landeron s'engage à offrir une part du bénéfice de leurs deux concerts de samedi et dimanche soir, ceci pour remercier les jeunes de leur travail. Effectivement, les « CAPistes » serviront le thé et le vin chaud, au terme des concerts. Ce sera le début d'une recherche de fonds.

Concernant les hors-murs, car maintenant, les animateurs du CAP se déplacent dans toutes les communes concernées. Le 7 décembre, c'est à Lignières que le centre s'est rendu. 26 jeunes, dont 4 du Landeron, ont participé aux animations organisées dans la salle de gym de 16h-20h. Même des parents se sont déplacés pour mieux connaître le CAP.

Le 25 janvier, c'est à Cornaux que sera organisé un tournoi FIFA, tout d'abord sur écrans géants et après, en le jouant concrètement, en se bougeant. Le 8 février, ou le 22, ils se rendront à Cressier et le 15 février à Lignières. Le 18 février, Sportnight 2, est un tournoi sportif organisé par les jeunes, pour les jeunes.

Le 1^{er} a eu lieu en juin. Comme l'expérience a été très positive, elle a été reconduite.

En plus, une fois par semaine, à midi, les animateurs se rendent au centre des 2 Thiellies. Avec l'hiver, il a fallu adapter les rencontres. Maintenant les adolescents, avec l'aide des animateurs, préparent des repas tout simples à partager à midi. Riche expérience ! Le foyer du C2T et la cuisine ont été gracieusement mise à disposition du CAP signe d'une très bonne collaboration et entente avec les autorités scolaires du C2T. Pour suivre toutes ces activités, les réseaux sociaux peuvent vous informer (Facebook, Instagram, etc.). Il y aura aussi des affiches au C2T.

Lors de l'accueil, un conseil des jeunes a été organisé par notre stagiaire, Denise. Les jeunes aimeraient réaménager différemment le local du CAP et repeindre une partie de celui-ci. Il y aura du boulot.

Concernant l'augmentation de la fréquentation à l'accueil, il faudra trouver des solutions. La moyenne du vendredi est de 60 jeunes et parfois il arrive qu'ils soient 80. Des pistes devront être étudiées, surtout que notre stagiaire termine sa présence au CAP fin janvier. Il faudrait engager des moniteurs en renfort, par exemple, pendant l'hiver, à réfléchir...

Le CAP est victime de son succès et c'est une bonne nouvelle. Ce lieu d'écoute et de partage devient incontournable, à notre époque super connectée et individualiste et comme disait Harry Bernard : « *La jeunesse passe vite. C'est alors que compte la préparation à la vie.* » Offrons à nos jeunes cette préparation. Ils le méritent bien et c'est notre devoir. Merci de m'avoir écoutée.

Le président : Avant de clôturer cette dernière séance de l'année, je me permets, au nom du Conseil général de m'adresser à M. Walter von Gunten : Nous remercions très sincèrement M. von Gunten pour son engagement au sein de notre commune durant ces longues années et pour son travail accompli dans nos bureaux communaux. Un grand merci pour son assiduité dans les diverses tâches quotidiennes et sa présence régulière aux séances du Conseil général. Nous lui souhaitons un avenir paisible pendant ces longues années de retraite.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme I. Weber (CC) : Au nom du Conseil communal, je souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles de belles Fêtes de fin d'année et j'invite l'assemblée au restaurant Chez Yasar pour un repas pris en commun, comme à l'accoutumée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h05.

Cornaux, le 16.12.2019
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub